



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CAP-CHAT**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue en présentiel, dans le respect des règles sanitaires mises en place par le gouvernement concernant la COVID-19, à huis clos, au lieu ordinaire des sessions du Conseil, à 16 h 30, le 13 mai 2021.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**     **Marie Gratton, maire**  
Richard Émond, conseiller au siège no. 4  
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5  
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

**ÉTAIENT ABSENTS :**     Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1  
Renald Roy, conseiller au siège no. 2  
Simon Landry, conseiller au siège no. 3  
(Les 3 conseillers ont motivé leur absence)

**ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :**     Yves Roy, directeur général et greffier  
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 16 h 50.

**AVIS COVID-19**

Bonsoir,

Comme vous êtes en mesure de le constater, pour la tenue de cette séance extraordinaire de ce jeudi 13 mai 2021, votre Conseil municipal siège sans la présence du public de Cap-Chat.

La direction de la Santé publique de la GÎM nous recommande d'être plus prudent que moins devant une pandémie qui pourrait nous prendre par surprise avec ses variants.

Nous maintenons donc le principe de précaution mis en place en début de mai devant l'incertitude de propagation de la COVID-19 qui sévit présentement sur notre territoire.

Cette séance extraordinaire du Conseil municipal de Cap-Chat est filmée et télédiffusée.

Nous vous rappelons l'importance de se faire vacciner, prenez un rendez-vous ou bien présentez-vous sans rendez-vous, selon le cas, si votre groupe d'âge est admis.

Nous vous rappelons aussi qu'il n'y a pas de secret, il faut suivre les 4 règles de base :

- Se laver fréquemment les mains toute la journée, particulièrement si des objets ont été touchés ou partagés par d'autres personnes;
- Garder, en tout temps, une distance de 2 mètres avec toute personne qui ne vit pas à la même adresse;
- Porter un masque, un couvre-visage, en tout temps dans les endroits publics;
- Rester chez soi : si des symptômes de COVID-19 sont apparents, consulter le site [www.covid19.quebec.ca](http://www.covid19.quebec.ca) pour savoir si un test de la COVID-19 est nécessaire.

Les personnes souhaitant obtenir un test de dépistage doivent composer le 1-877-644-4545. «On lâche pas, éloigner la propagation de ce virus ça dépend que de nous ». Merci!

#### **RÉS.12.05.21**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

#### **RÉS.13.05.21**

#### **DEMANDE DE PARTENARIAT FORMATION DES POMPIERS – ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** l'entente entre la MRC de La Haute-Gaspésie et l'École nationale des pompiers du Québec concernant la gestion de la formation des pompiers sur son territoire, à son échéance, n'a pas été renouvelée;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de combler le besoin de formation des pompiers de l'ensemble du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie afin de rencontrer les exigences du *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal (L.R.Q., c. S-3.4, r.1)*;

**ATTENDU QUE** la Ville de Cap-Chat a procédé à l'embauche de monsieur Éric Savard, chef à la formation, le 04 janvier 2021, résolution numéro 10.01.21;

**ATTENDU QUE** la Ville de Cap-Chat est désireuse et capable d'assurer la gestion de la formation des pompiers sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie;

**ATTENDU QU'**il est à propos que la Ville demande à conclure avec l'École nationale des pompiers du Québec une entente de partenariat;

**ATTENDU QUE** l'entente de partenariat à intervenir confèrera à la Ville de Cap-Chat le rôle de gestionnaire des programmes autorisés;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat :

- **DEMANDE** à l'École nationale des pompiers du Québec de lui octroyer la gestion de la formation des pompiers sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie dans les programmes suivants :
  - Pompier 1;
  - Opérateur d'autopompe
  - Désincarcération – hors programme;
  - Matières dangereuses opération – hors programme;
  - Autosauvetage – hors programme;
  - Officier non urbain (ONU).
- **AUTORISE** monsieur Yves Roy, directeur général et greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Cap-Chat, le protocole d'entente à intervenir, le cas échéance, entre l'École nationale des pompiers du Québec et la Ville de Cap-Chat;
- **AUTORISE** monsieur Éric Savard, chef à la formation, à représenter la Ville de Cap-Chat à titre de gestionnaire de formation.

**ADOPTÉE**

**RÉS.14.05.21**

**JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

**ATTENDU QUE** la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

**ATTENDU QUE** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

**ATTENDU QUE** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

**ATTENDU QUE** le 17 mai est la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat :

- **PROCLAME** le 17 mai **JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE** et de souligner cette journée en tant que telle.

**ADOPTÉE**

**RÉS.15.05.21**

**VENTE DE MATÉRIEL EXCÉDENTAIRE – VÉHICULES ROUTIERS**

**ATTENDU QUE** par résolution numéro 07.04.21 adoptée en séance ordinaire le 7 avril 2021, le Conseil a autorisé la vente par appel d'offres de 3 véhicules remisés;

**ATTENDU QUE** suite à la publication de l'appel d'offres, le mercredi 28 avril 2021, dans le quotidien L'Avantage, la Ville a procédé à l'ouverture des offres le 10 mai 2021 après l'heure limite de dépôt;

**ATTENDU QUE** la Ville a reçu les offres les plus élevées suivantes :

Camionnette GMC Sierra 6 litres - 2009	Ferme Jean-Yves Lamarre Inc.	1 025. \$ + tx
Camionnette F 150 5,4 litres - 2003	Monsieur Léo Larrivée	3 504. \$ + tx
Camion GMC- 6,6 litres - 2008	Déneigement Daniel Arpin	10 135. \$ + tx

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que la Ville **AUTORISE** la vente :

- De la camionnette GMC Sierra, 6 litres, 2009 à Ferme Jean-Yves Lamarre Inc. pour la somme de 1 025. \$ plus taxes;
- De la camionnette Ford F 150, 5,4 litres, 2003 à Monsieur Léo Larrivée pour la somme de 3 504. \$ plus taxes;
- Du camion GMC C55, 6,6 litres, 2008 à Déneigement Daniel Arpin pour la somme de 10 135. \$ plus taxes.

**DÉCLARE** que chacune des ventes est, tel que stipulé à l'appel d'offres, consentie sans aucune garantie légale, au seul risque et péril de l'acheteur.

**ADOPTÉE**

**RÉS.16.05.21**

**RECONDUCTION DU CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LES SERVICES DE  
CONCIERGERIE DE CERTAINS ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2021 /  
NETTOYAGE PLUS – 16 000. \$ + TX – BUDGET RÉG.**

**ATTENDU QU'**au terme du contrat intervenu entre la Ville et Nettoyage Plus, le 14 janvier 2020, l'entreprise *NETTOYAGE PLUS* a poursuivi ses activités de conciergerie;

**ATTENDU QUE** l'entreprise NETTOYAGE PLUS et la VILLE se sont entendus afin que celle-ci poursuive ses activités de conciergerie de certains édifices municipaux suivant les mêmes conditions contractuelles et au même coût, soient 16 000. \$ + taxes, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville :

- **RETIENNE**, pour la période du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021**, les services de l'entreprise **NETTOYAGE PLUS pour les travaux de conciergerie de certains édifices municipaux**, aux mêmes conditions que celles stipulées dans l'entente signée le 14 janvier 2020 et **au prix de 16 000. \$ plus taxes**;
- **ATTRIBUE** cette dépense au **budget régulier**.

Il est, de plus, résolu que madame Marie Gratton, maire, et monsieur Yves Roy, directeur général et greffier, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention à intervenir entre la Ville et Nettoyage Plus.

**ADOPTÉE**

**RÉS.17.05.21**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 303-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NO. 068-2006 AFIN DE MODIFIER LES TYPES D'HABITATIONS  
AUTORISÉS DANS LA ZONE Rc.6 AINSI QUE POUR MODIFIER SON APPELLATION  
POUR Ra.10-1**

Je, **RICHARD ÉMOND**, conseiller au siège numéro 4, **DONNE AVIS** qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un **Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 068-2006 afin de modifier les types d'habitations autorisés dans la zone Rc.6 ainsi que pour modifier son appellation pour Ra.10-1**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.18.05.21**

**ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NO. 303-2021 AMENDANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 068-2006 AFIN DE MODIFIER LES TYPES  
D'HABITATIONS AUTORISÉS DANS LA ZONE Rc.6 AINSI QUE POUR MODIFIER  
SON APPELLATION POUR Ra.10-1**

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** que le **1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NO. 303-2021** amendant le Règlement de zonage no. 068-2006 afin de modifier les types d'habitations autorisés dans la zone Rc.6 ainsi que pour modifier son appellation pour Ra.10-1 soit et adopté.

**ADOPTÉE**

**RÉS.19.05.21**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME PRIMADA 2021**

**ATTENDU QUE** la municipalité présente au MAMH, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme PRIMADA 2021 en vue de réaliser l'aménagement d'un terrain de jeu intergénérationnel sur un site appartenant à la ville;

**ATTENDU QUE** le Conseil a pris connaissance du guide du Programme et que la Ville s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage, si elle obtient l'aide financière demandée pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat :

- **AUTORISE** le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme PRIMADA 2021 pour un montant total de 31 904.62 \$
- **CONFIRME** qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au Programme associés à son projet, si elle obtient une aide financière pour celui-ci;
- **AUTORISE** le directeur général et greffier à signer la demande d'aide financière et tout autre document en lien avec celle-ci.

**ADOPTÉE**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 17 h 10, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** que l'assemblée soit et est levée.

---

**MARIE GRATTON**  
**MAIRE**

---

**YVES ROY**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER**